



RAPPORT SUR LA CONTRIBUTION AU MECANISME DE COORDINATION ET DE COLLABORATION SUR LES POLITIQUES, PLANS ET DIRECTIVES NATIONAUX ET TRANSFRONTIERES DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE BASSIN DE LA VOLTA AU TOGO



Sommaire

| | |
|---|----|
| Sigles, acronymes et abréviations | ii |
| Liste des tableaux..... | ii |
| 1. Contexte et Justification..... | 1 |
| 2. Démarche méthodologique..... | 3 |
| 3. Analyse des mécanismes de coordination et de collaboration en place aux niveaux local, national et régional..... | 3 |
| 4. Proposition d'amélioration des mécanismes..... | 6 |
| 5. Conclusions et suggestions | 15 |
| 6. Annexes..... | I |
| Annexe I : Grille d'évaluation des pratiques | I |

Sigles, acronymes et abréviations

| | |
|--------|---|
| ABV | Autorité du Bassin de la Volta ACC |
| ACC | Adaptation au changement climatique |
| ANADEB | Agence Nationale d'Appui au développement à la Base |
| ANAMET | Agence nationale de la météorologie |
| ANPC | Agence nationale pour la protection civile |
| CCD | Comités cantonaux de développement |
| CNAR | Coordination Nationale d'Actions aux Réfugiés |
| CRT | Croix rouge Togolaise |
| CVD | Comités villageois de développement |
| FA | Fonds d'Adaptation |
| GIRIS | Gestion intégrée des risques d'inondation et de sécheresse |
| GWP-AO | Partenariat mondial pour l'eau Afrique de l'ouest |
| HCRAH | Haut-Commissariat des Réfugiés et de l'Action Humanitaire |
| INSEED | Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques |
| MAEDR | Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural |
| MEHV | Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise |
| MERF | Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières |
| OMM | Organisation Météorologique Mondiale |
| ONG | Organisation Non-Gouvernementale |
| OSC | Organisation de la société civile |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| RRC | Réduction des risques de catastrophe |
| SAP | Système d'alerte précoce |
| VFDM | Volta Flood and Drought Management |
| WASCAL | West African science service centre on climate change and adapted land use |

Liste des tableaux

| | |
|--|---|
| Tableau 1 : Analyse SEPO des mécanismes d'implication des communautés | 4 |
| Tableau 2 : Mécanismes de coordinations et propositions d'actions à mettre en place pour l'intégration et la mise en œuvre effectives des politiques, des plans et des directives de RRC et d'ACC aux niveaux local, national et transfrontière, dans une synergie intersectorielle dans le BV | 7 |

1. Contexte et Justification

La problématique de gestion durable des risques de catastrophes constitue aujourd'hui l'un des défis majeurs pour les pays en développement et particulièrement ceux de l'Afrique sub-saharienne. En Afrique de l'Ouest et particulièrement dans le bassin de la Volta, les récentes décennies ont été marquées par une augmentation de la fréquence des catastrophes liées aux aléas hydrométéorologiques tels que les inondations et les sécheresses avec des conséquences environnementales et socio-économiques considérables mettant ainsi en cause les efforts de développement. Selon le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC, 2022), cette recrudescence des catastrophes attribuée en grande partie aux effets des changements climatiques (IPCC, 2022 ; WMO, 2021 ; Zachariah *et al.*, 2022) devrait s'amplifier en fréquence et en intensité à la fin du siècle (IPCC AR6 - Trisos *et al.*, 2022). Face à cette situation, il est primordial pour ces pays d'entreprendre des actions devant contribuer à réduire les risques des populations et à accroître leur résilience notamment la mise en place et le renforcement des systèmes d'alertes précoces ainsi que l'élaboration des stratégies et plans de réductions des risques de catastrophes.

C'est dans cette optique que l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) et le Partenariat mondial pour l'eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) ont développé et mis en œuvre ensemble avec les structures nationales compétentes des états membres de l'ABV le projet intitulé "**Intégrer la gestion des inondations et de la sécheresse et l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta (VFDM)**" en vue de renforcer la résilience des pays partageant le bassin de la Volta (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo) aux risques d'inondations et de sécheresse et d'assurer un développement socio-économique durable. L'objectif du projet est donc d'aider les six pays du bassin de la Volta à mettre en œuvre des actions coordonnées et conjointes pour améliorer leur système d'alerte précoce (SAP) et leurs plans de gestion au niveau régional/transfrontalier, national et local. Ce projet, financé par le Fonds d'Adaptation (FA) et mis en œuvre depuis juin 2019, a permis de mettre en place une plateforme de prévision et d'alerte aux inondations et de renforcer les capacités des structures nationales dans l'utilisation de cette plateforme. De plus, les bulletins d'information sont produits par l'ABV et les structures nationales en charge de l'hydrologie, de la météorologie, de la protection civile et de l'agriculture et une stratégie régionale de gestion intégrée des risques des inondations et de la sécheresse dans le bassin de la Volta a été élaborée.

Pour atteindre davantage les objectifs fixés du projet et surtout assurer la durabilité des actions entreprises et leurs impacts, il importe d'améliorer le cadre politique, juridique et institutionnel ainsi que les outils et instruments de gestion intégrée à long terme des inondations et sécheresses, renforcer les capacités des acteurs et des décideurs sur l'utilisation de politiques, stratégies, plans et instruments puis mettre en place un cadre soutenu de collaboration pour s'assurer que les politiques, stratégies, outils et instruments développés sont acceptés par l'ensemble des acteurs. C'est dans cette perspective que l'OMM, l'ABV et le GWP-AO se sont proposés de recruter dans chaque état membre de l'ABV, un consultant pour effectuer une « mission de renforcement des capacités politiques, institutionnelles et organisationnelles de gestion intégrée des risques des inondations et de la sécheresse (GIRIS) dans chaque partie nationale du bassin de la Volta ».

Dans le cadre de cette mission, il est prévu que chaque consultant national fasse une revue documentaire, des visites de terrain et des entretiens avec les acteurs pour faire un état des lieux des textes existants et recueillir les perceptions des communautés locales ainsi que les stratégies endogènes de GIRIS et d'adaptation aux changements climatiques. Les résultats ainsi obtenus devront être présentés aux acteurs lors d'un atelier local puis au cours des deux ateliers nationaux respectivement sur l'intégration des politiques et les bonnes pratiques de GIRIS et d'ACC. En plus de ces deux ateliers nationaux, un atelier régional devra permettre l'intégration et la consolidation des résultats de chaque pays.

C'est ainsi qu'après une revue de la littérature et la concertation des acteurs au niveau central entre 23 février et 15 mars 2024, une visite de terrain au niveau des sites pilotes et la concertation des acteurs locaux ont été effectuées entre 18 et 22 mars 2024. Les acteurs locaux concernés sont les services déconcentrés, les mairies, les plateformes locales de gestion des risques de catastrophes, les organisations non gouvernementales (ONGs) présentes dans la zone et intervenant dans la gestion des risques de catastrophes ainsi que les organisations paysannes. Lors des visites de terrain dans les sites pilotes, des entretiens individuels et en focus group ont été effectués avec les communautés locales et au total, 221 personnes et 10 organisations paysannes ont été consultées à raison de 104 personnes à Daoudè et 117 à Katchamba. A la suite de ces concertations, un atelier local a été organisé à Kara les 2 et 3 mai 2024 pour présenter les résultats de revue de la littérature et de visite de terrain aux acteurs locaux pour recueillir leur retour et suggestions d'amélioration sur les stratégies de gestion intégrée des risques des inondations et de la sécheresse, le SAP VOLTALARM et les autres documents d'orientation sur la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin de la Volta au Togo. Cet atelier local a été succédé par deux ateliers nationaux les 6 et 7 mai 2024 puis les 8 et 10 mai 2024 respectivement sur i) l'intégration des politiques de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques aux niveaux local, national et transfrontière dans le bassin de la Volta et ii) les bonnes pratiques et les opportunités pour l'amélioration des mesures de gestion intégrée des risques des inondations et de la sécheresse et d'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta. Les 13 et 14 mai 2024, un atelier régional a été organisé à Lomé regroupant les consultants nationaux et régionaux ainsi que les acteurs impliqués dans la GIRIS et l'ACC dans les différents états membres afin de consolider les leçons au niveau de chaque pays.

A l'ici de ce long processus, chaque consultant national est tenu de produire différents livrables parmi lesquels une note de contribution au mécanisme de coordination et de collaboration sur les politiques, plans et directives nationaux et transfrontières de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin de la Volta. Ainsi, le présent rapport se veut la note de contribution pour la partie togolaise du bassin de la Volta.

2. Démarche méthodologique

On entend par mécanisme de coordination et de collaboration l'ensemble des moyens fondamentaux par lesquels les organisations peuvent coordonner leur travail et assurer l'atteinte des objectifs communs (Mintzberg, 1970). En général, on distingue trois types de mécanisme de coordination :

- ✓ **l'ajustement mutuel** qui se fait à travers un simple processus de communication et d'arrangements entre les acteurs. Elle est utilisée lorsque en cas de faible complexité de la coordination ;
- ✓ **la supervision** (hiérarchie) qui intervient en cas de grande complexité de la coordination ;
- ✓ **la standardisation** notamment des procédures, des résultats, des qualifications et des normes.

Pour analyser les mécanismes existants de coordination et de collaboration sur les politiques, plans et directives nationaux et transfrontières de RRC et d'ACC, la démarche méthodologique adoptée a consisté en une revue de la littérature suivie des concertations avec les institutions et les communautés locales. Ensuite des ateliers dont un local, deux nationaux et un régional ont été organisés pour faire des restitutions et recueillir des retours et suggestions. Le déroulement des ateliers s'est fait à travers des présentations suivant des questions-réponses, des échanges et débats, des travaux en groupes puis la restitution des travaux de groupes et leur validation. Les résultats ainsi collectés ont été synthétisés et analysés pour faire un état des lieux des mécanismes existants et identifier les actions concrètes pour leur amélioration. Pour mieux apprécier les mécanismes existants, l'analyse SEPO (Succès, Echecs, Potentialités et Obstacles) a été faite (Annexe I).

3. Analyse des mécanismes de coordination et de collaboration en place aux niveaux local, national et régional

Que ce soit au niveau du bassin de la Volta qu'aux niveaux national et local, des mécanismes ont été mis en place pour assurer de coordination des actions de RRC et d'ACC ainsi que la collaboration entre les différents acteurs qui interviennent.

Au niveau transfrontière (bassin de la Volta), c'est l'ABV qui assure la coordination des actions des différents états membres. L'ABV dispose de cinq organes permanents : la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres en charge des ressources en eau, le Forum des parties prenantes au développement du bassin de la Volta, le Comité des Experts et le Direction Exécutive de l'Autorité. En plus des cinq organes permanents, l'ABV dispose d'une charte qui est un document juridique permettant aux Etats membres de s'entendre autour de règles communes de gestion du bassin.

Au niveau national, le mécanisme de coordination est composé de :

- ✓ Le Conseil de surveillance qui veille à la mise en œuvre des orientations définies par le gouvernement en matière de protection Civile et est composé des Ministres en charge de (i) la Sécurité et de la Protection Civile (Président) (ii) la Décentralisation (Vice-Président), (iii) l'Economie et des Finances (Membre) et (iv) deux personnalités nommées par le Président de la République.
- ✓ Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC) qui est l'organe d'administration et de décision de celle-ci. Le Conseil d'Administration est composé d'un

représentant du ministère chargé de la protection civile (président), un représentant du ministère chargé de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires (vice-président), un représentant du ministère chargé des finances (membre), un représentant du ministère chargé de l'action sociale (membre), un représentant chargé du ministère de l'environnement (membre), un représentant chargé du ministère de la santé (membre), un représentant chargé du cadre de vie (Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique – ANASAP, membre), un représentant chargé du ministère de l'agriculture (membre), un représentant chargé du ministère du développement à la base (membre) et un représentant de la société civile (Croix Rouge Togolaise, membre).

- ✓ L'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC) qui est l'institution chargée de la coordination de l'ensemble des actions de la RRC dans le pays. L'ANPC héberge le Secrétariat technique de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe (PNRRC).
- ✓ La plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe (PNRRC) qui est composée de tous les acteurs qui interviennent dans la RRC au Togo.

Dans les régions, les plateformes régionales de réduction des risques de catastrophes et les Directions Régionales de l'ANPC assurent la coordination tandis que dans les préfectures, ce sont les plateformes préfectorales qui prennent le relais. Au niveaux communal, cantonal et local, il n'existe pas encore de mécanisme formalisé mais les gendarmeries, les Maires, les Conseillers municipaux, les Chefs traditionnels, les Comités villageois de développement (CVD) et les Comités Locaux Eau (CLE) participent aux mécanismes de coordination des actions de RRC et d'ACC.

Les résultats de l'analyse SEPO des mécanismes de coordination sont présentés dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Analyse SEPO des mécanismes d'implication des communautés

| Succès | Potentialités |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une agence nationale en charge exclusivement de la gestion des risques de catastrophes avec une représentation au niveau local - Allocation d'un fonds d'urgence pour la gestion des situations d'urgence - Existence d'une politique nationale de la protection civile ; - Existence d'une plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes à travers un arrêté - L'intégration de la dimension RRC dans la Loi-cadre de l'environnement, - Existence des outils de planification, de secours et de réponse aux catastrophes qui font l'objet de révision depuis 2009. ; | <ul style="list-style-type: none"> - Existence de compétences en gestion des ressources humaines - Bonne entente civilo-militaire pour la gestion des urgences - Engagement politique et stratégique majeur en faveur de la gestion des risques de catastrophe - L'inscription de la problématique RRC dans la feuille de route gouvernemental 2020-2030 - Les documents de politiques sectoriels tel le document de la politique nationale de l'environnement consacrent des axes stratégiques sectoriel qui prend en compte la prévention des catastrophes et des initiatives d'adaptation aux changements climatiques |

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - L'intégration de la problématique des RRC dans les politiques et documents de planification sectoriels (Environnement, Sécurité et protection civile, Action Sociale, santé, Coopération, Aménagement du territoire, urbanisme, Eau et Assainissement) - L'adoption par le gouvernement d'une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire et d'une Politique du Logement | <ul style="list-style-type: none"> - Existence de documents stratégique et de planification de de gestion des risques de catastrophes arrimés au cadre de Sendai - Rôle d'impulsion, d'animation et d'appui à la coordination des actions de RRC au Togo joué par le SNU au Togo |
| <p style="text-align: center;">Echecs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'un mécanisme pérenne de financement des RRC - Redondance entre secrétariat technique et l'Agence - Manque de moyens financiers spécifiques pour la mise en œuvre des activités de prévention - Cadre institutionnel et juridique de l'agence pour une coordination efficace aussi bien au niveau de la prévention, la préparation, la réponse et la gestion de la phase post-catastrophe encore embryonnaire - Le système d'information (SAP, analyse de la vulnérabilité, cartographie des risques, évaluation rapide des besoins humanitaire, évaluation post-catastrophes des pertes et dégâts etc.) pas très élaboré | <p style="text-align: center;">Obstacles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilités dans la gestion des catastrophes encore dispersé entre différents ministères - Le niveau d'insertion du ministère de l'environnement, intervenant prépondérant en matière de prévention pas clairement défini - Manque de synergie et de complémentarité entre les différentes institutions intervenant dans la RRC - Insuffisance dans les dispositions du décret portant création, attributions et organisation de l'agence nationale de protection civile ; - La faiblesse dans le système de coordination des actions inter acteurs : similitude des rôles et responsabilités des différentes institutions intervenant dans la RRC, foisonnement de textes non harmonisés définissant des cadres institutionnelles (Missions de la CNAR, de HCRAH et de l'ANPC se superposent, les missions de l'agence de solidarité nationale et de l'agence nationale de la protection civile pas clarifiés) - L'incompréhension par les acteurs, du concept de coordination des activités de résilience et de gestion des catastrophes - Confusion entre les rôles du conseil de surveillance et du conseil d'administration (article 5, 8 et 16) du décret - Absence de clarté dans les niveaux d'intervention de l'action sociale |

| | |
|--|---|
| | <p>conformément à sa mission régaliennne et celui de l'Agence</p> <ul style="list-style-type: none"> - La plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes est créée à travers un arrêté et non un décret - La faible implication des communautés et de la société civile dans la RRC |
|--|---|

4. Proposition d'amélioration des mécanismes

En général, il existe des mécanismes de coordination et de collaboration bien fonctionnels depuis le niveau transfrontière jusqu'aux niveaux infranational et local. Cependant, le fonctionnement de ces mécanismes nécessite encore des améliorations pour une meilleure intégration des politiques, plans et directives de RRC et ACC à tous les niveaux. Le tableau 2 récapitule les mécanismes de coordination existants et les suggestions d'amélioration à mettre en œuvre pour l'intégration et la mise en œuvre effectives des politiques, des plans et des directives de RRC et d'ACC aux niveaux local, national et transfrontière, dans une synergie intersectorielle dans le bassin de la Volta.

De manière général, les suggestions d'amélioration sont relatives au renforcement de la collaboration entre les différentes structures en charge de la RRC et l'ACC, au respect des textes en vigueur et à la redynamisation des instances suprêmes des mécanismes de coordination (Tableau 2).

Tableau 2 : Mécanismes de coordinations et propositions d'actions à mettre en place pour l'intégration et la mise en œuvre effectives des politiques, des plans et des directives de RRC et d'ACC aux niveaux local, national et transfrontière, dans une synergie intersectorielle dans le BV

| Niveau | Liste (ou) répertoire actualisée des mécanismes de coordination et de collaboration de RRC et ACC | Acteur principal de mise en œuvre | Quelles sont les attributions du mécanisme | Fonctionnalité du mécanisme | Quelles sont les difficultés et contraintes de fonctionnement du mécanisme | Collaboration verticale et horizontale entre les différents mécanismes | Suggestions / actions pour l'amélioration de la collaboration |
|----------------|---|---|--|--------------------------------------|---|--|--|
| Transfrontière | ABV | Direction Exécutive de l'Autorité | Contribuer à la réduction de la pauvreté, au développement durable des Etats membres du bassin et à une meilleure intégration socio-économique de la sous-région | Fonctionnel avec quelques difficulté | - Le schéma directeur non élaboré (SDAGE) - Le forum des parties prenantes non régulier. | OUI | - Valider et vulgariser le schéma directeur SDAGE - Redynamiser et régulariser le forum des parties prenantes |
| National | Conseil de surveillance | Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile | Veiller à la mise en œuvre des orientations du gouvernement en matière de protection Civile | Fonctionnel | Difficulté de coïncidence de l'agenda des membres | OUI | - Anticiper sur les prévisions des réunions du Conseil |
| | Conseil d'Administration de l'ANPC | Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile | Organe d'administration et de décision de l'ANPC | Fonctionnel | Le CA ne tient pas toutes les sessions prévues par les textes | OUI | - Evaluation du fonctionnement du CA |

| Niveau | Liste (ou) répertoire actualisée des mécanismes de coordination et de collaboration de RRC et ACC | Acteur principal de mise en œuvre | Quelles sont les attributions du mécanisme | Fonctionnalité du mécanisme | Quelles sont les difficultés et contraintes de fonctionnement du mécanisme | Collaboration verticale et horizontale entre les différents mécanismes | Suggestions / actions pour l'amélioration de la collaboration |
|--------|---|-----------------------------------|--|-----------------------------|---|--|--|
| | ANPC | Direction Générale | Coordination de l'ensemble des actions de prévention et de gestion des situations d'urgence sur le territoire national ; supervision des opérations de secours et de sauvetage des personnes et des biens en cas de catastrophes ; mise à jour périodique des différents plans de prévention et de gestion de catastrophes ; | Fonctionnel | Difficulté de respects des textes qui régissent l'organisation et le fonctionnement | OUI | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation au respect des textes - Création d'une cellule technique de veille pluridisciplinaire |

| Niveau | Liste (ou) répertoire actualisée des mécanismes de coordination et de collaboration de RRC et ACC | Acteur principal de mise en œuvre | Quelles sont les attributions du mécanisme | Fonctionnalité du mécanisme | Quelles sont les difficultés et contraintes de fonctionnement du mécanisme | Collaboration verticale et horizontale entre les différents mécanismes | Suggestions / actions pour l'amélioration de la collaboration |
|--------|---|-----------------------------------|---|-----------------------------|--|--|---|
| | | | <p>préparation et l'organisation des exercices de simulation ; information et éducation des populations en matière de protection civile ; formation du personnel et des acteurs intervenant dans le domaine de la protection civile ; protection des personnes déplacées et des réfugiés en collaboration avec les</p> | | | | |

| Niveau | Liste (ou) répertoire actualisée des mécanismes de coordination et de collaboration de RRC et ACC | Acteur principal de mise en œuvre | Quelles sont les attributions du mécanisme | Fonctionnalité du mécanisme | Quelles sont les difficultés et contraintes de fonctionnement du mécanisme | Collaboration verticale et horizontale entre les différents mécanismes | Suggestions / actions pour l'amélioration de la collaboration |
|--------|---|-----------------------------------|---|-----------------------------|--|---|---|
| | | | structures concernées ; appui-conseil dans la mise en place des plans d'intervention dans les administrations et activités de développement | | | | |
| | Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes | ANPC | La réduction des risques de catastrophe, une priorité ; d'identifier les risques, de prévenir et d'atténuer leurs effets ; de sensibiliser et d'éduquer sur la notion des | Fonctionnel | Faible niveau de connaissance des caractéristiques hydro bioclimatiques en lien avec les différents aléas majeurs aux faciès changeant auquel le Togo est exposé ; | OUI/Collaboration avec les Directions régionales de l'Agriculture, de l'Environnement | - Vulgariser la connaissance des caractéristiques hydro bioclimatiques en lien avec les différents aléas majeurs aux faciès changeant |

| Niveau | Liste (ou) répertoire actualisée des mécanismes de coordination et de collaboration de RRC et ACC | Acteur principal de mise en œuvre | Quelles sont les attributions du mécanisme | Fonctionnalité du mécanisme | Quelles sont les difficultés et contraintes de fonctionnement du mécanisme | Collaboration verticale et horizontale entre les différents mécanismes | Suggestions / actions pour l'amélioration de la collaboration |
|--------|---|-----------------------------------|--|-----------------------------|--|--|---|
| | | | risques ; de réduire les facteurs de vulnérabilité des populations et de l'environnement ; de se tenir prêt et agir en cas de catastrophe. | | <ul style="list-style-type: none"> - le faible niveau de mobilisation des ressources interne et externe pour la réduction des risques de catastrophes ; - l'absence d'un fonds national dédié à la gestion des risques de catastrophes et menaces ; - Manque de collaboration entre ANPC et Ministère de l'Action Sociale | | <p>auquel le Togo est exposé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la mobilisation des ressources interne et externe pour la réduction des risques de catastrophes - Mettre en place un fonds national dédié à la gestion des risques de catastrophes et menaces - Encourager la collaboration entre les institutions qui interviennent dans les RRC |

| Niveau | Liste (ou) répertoire actualisée des mécanismes de coordination et de collaboration de RRC et ACC | Acteur principal de mise en œuvre | Quelles sont les attributions du mécanisme | Fonctionnalité du mécanisme | Quelles sont les difficultés et contraintes de fonctionnement du mécanisme | Collaboration verticale et horizontale entre les différents mécanismes | Suggestions / actions pour l'amélioration de la collaboration |
|---------------|---|-----------------------------------|--|-----------------------------|--|---|---|
| Région/bassin | Plateforme régionale de réduction des risques de catastrophes | Direction Régionale ANPC | Coordination et gestion du plan national de réduction des risques et catastrophes au niveau régional | OUI/partiellement | Inexistence des structures techniques dans chaque région Manque de ressources | OUI | - Mettre en place dans chaque région les structures techniques et les doter de moyens (humains, logistiques et financiers). |
| | | | La réduction des risques de catastrophe, une priorité ; d'identifier les risques, de prévenir et d'atténuer leurs effets; de sensibiliser et d'éduquer sur la notion des risques; de réduire les | Fonctionnel | Tous les acteurs principaux ne sont pas impliqués (Exemple des Centres METEO) | Collaboration avec les Directions régionales de l'Agriculture, de l'Environnement | - Impliquer tous les acteurs principaux |

| Niveau | Liste (ou) répertoire actualisée des mécanismes de coordination et de collaboration de RRC et ACC | Acteur principal de mise en œuvre | Quelles sont les attributions du mécanisme | Fonctionnalité du mécanisme | Quelles sont les difficultés et contraintes de fonctionnement du mécanisme | Collaboration verticale et horizontale entre les différents mécanismes | Suggestions / actions pour l'amélioration de la collaboration |
|----------------|---|--|--|-----------------------------|---|--|---|
| | | | facteurs de vulnérabilité des populations et de l'environnement; de se tenir prêt et agir en cas de catastrophe. | | | | |
| Préfectoral | Plateforme préfectorale de réduction des risques de catastrophes | Préfet | Alerter pour disposition à prendre au niveau de l'ANPC | Partiellement | Problème d'information d'éducation et de communication pour un changement de comportement (IECCC) Manque de ressources | OUI | - Installer les agences de l'ANPC |
| Local/communal | Pas formalisé | Gendarmerie Maire Conseillers municipaux Chefs cantons et | Constater Alerter Protéger Gérer les cas mineurs | OUI/ Actifs | Ressources très limitées | OUI | - Formaliser et installer les agences ou structures au niveau local |

| Niveau | Liste (ou) répertoire actualisée des mécanismes de coordination et de collaboration de RRC et ACC | Acteur principal de mise en œuvre | Quelles sont les attributions du mécanisme | Fonctionnalité du mécanisme | Quelles sont les difficultés et contraintes de fonctionnement du mécanisme | Collaboration verticale et horizontale entre les différents mécanismes | Suggestions / actions pour l'amélioration de la collaboration |
|--------|---|---|--|-----------------------------|--|--|---|
| | | chefs de villages CVD Comité Locaux Eau (CLE) | | | | | |

5. Conclusions et suggestions

A l'issue de cette étude sur l'analyse des différents mécanismes de coordination de la gestion des risques de catastrophes au Togo, il ressort qu'il existe plusieurs mécanismes qui sont dans l'ensemble fonctionnels à des degrés divers. L'instance d'approbation de toutes les initiatives de l'ANPC, le conseil de surveillance se réunit régulièrement ainsi que le conseil d'administration. La plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes, cadre de concertation de tous les acteurs pour la prévention des risques de catastrophes remplit autant que faire se peut, ses rôles d'élaboration de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes, de plaidoyer pour la mobiliser des ressources, d'appui pour l'intégration de la RRC dans les documents de planification nationaux etc. Cependant, il est important que l'ANPC clarifie avec les autres acteurs du mécanisme de coordination son rôle de coordination tel que décrit dans le décret de création, attribution et fonctionnement, ainsi que les rôles et responsabilités des autres acteurs et la synergie fonctionnelle entre tous les acteurs pour réduction de la vulnérabilité des populations aux catastrophes. Il est également important que les dispositions soient prises pour redynamiser et régulariser le forum des parties prenantes au développement du bassin de la Volta.

En somme, les suggestions suivantes sont faites pour une amélioration des mécanismes de coordination existant :

- ✓ redynamiser et régulariser le forum des Forum des parties prenantes au développement du bassin de la Volta ;
- ✓ identifier et opérationnaliser un mécanisme pérenne de financement des RRC ;
- ✓ renforcer le cadre institutionnel, juridique des acteurs pour une coordination efficace aussi bien au niveau de la prévention, la préparation, la réponse et la gestion de la phase post-catastrophe encore embryonnaire ;
- ✓ renforcer le système de coordination des actions inter acteurs en clarifiant les rôles et responsabilités des différentes institutions intervenant dans la RRC ;
- ✓ faire une relecture du décret de création de l'Agence Nationale de la protection civile pour clarifier les missions des organes de l'ANPC et des autres acteurs du mécanisme de coordination ;
- ✓ faire évoluer, en l'actualisant, l'arrêté portant mise en place de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes en un décret ;
- ✓ impliquer plus fortement les communautés et de la société civile dans la gestion des RRC.

6. Annexes

Annexe I : Grille d'évaluation des pratiques

| N° | Critères | Contenus des critères | Poids | |
|----|---|---|-------|----|
| 1 | Conformité avec au moins l'une des quatre priorités de la RRC | Priorité 1 - Comprendre les risques de catastrophe pour mieux les gérer | | |
| | | Amélioration continue de l'approche selon les expériences passées | 2 | |
| | | Collecte continue d'information de veille à travers un système traditionnel ou plus moderne | 2 | |
| | | Partage des informations avec d'autres acteurs pour alerter, prévenir, etc. | 2 | |
| | | Accès facile aux informations par les acteurs | 2 | |
| | | Collaboration avec les acteurs publics, la recherche, ONGs, etc. pour apprendre et améliorer les pratiques locales | 2 | |
| | | Priorité 2 - Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer | | |
| | | Existence de cadres de concertation/ Comité de gestion ou de coordination de l'initiative | 2 | |
| | | Implication de toutes les parties prenantes intervenant au niveau de la ressource pour la prise de décision | 2 | |
| | | Existence de mécanisme de prévention et de gestion des conflits liés aux pratiques/ techniques de pêche | 2 | 34 |
| | | Accès équitable aux ressources en eau et aux services des écosystèmes associés par tous les usagers | 2 | |
| | | Prise en compte de toutes les catégories pauvres et marginalisées | 2 | |
| | | Priorité 3 - Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience | | |
| | | Promotion d'une culture de l'entretien des biens publics et ressources naturelles | 2 | |
| | | Protection des moyens de subsistance et des moyens de production des communautés | 2 | |
| | | Promotion des activités/actions d'exploitation et de gestion durables des écosystèmes naturels | 2 | |
| | | Mobilisation de ressources ou contribution (financière ou en nature) des parties prenantes et des autres acteurs pour des activités visant à réduire les risques | 2 | |
| | | Priorité 4 - Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction | | |

| N° | Critères | Contenus des critères | Poids | |
|----|---|--|------------|------------|
| | | Soutien et encouragement psychologique ou matériel des acteurs touchés par les catastrophes | 2 | |
| | | Intervention en cas de catastrophe et de renforcement de capacités techniques et logistiques afin d'intervenir plus efficacement dans les situations d'urgence | 2 | |
| | | la prise de mesures nécessaires pour une utilisation efficace et équitable de cette ressource, à sa préservation et à sa protection. | 2 | |
| 2 | Pertinence par rapport à la RRC et l'ACC | Pertinence par rapport aux besoins des parties prenantes et des populations | 10 | 20 |
| | | Pertinence par rapport à la gestion des risques de catastrophe (CC, inondation, etc.) | 10 | |
| 3 | Efficacité, Résultats, Efficience | Réalisation effective des principaux produits, résultats et impact définis avec les ressources prévues à cet effet | 6,5 | 26 |
| | | Réalisation d'autres résultats non prévus et compatibles avec ceux prévus et l'approche GIRE | 6,5 | |
| | | Organisation interne de l'initiative et sa position institutionnelle sont-elles adaptées ? | 6,5 | |
| | | Nécessite peu de ressource financière pour sa mise en œuvre ou valorise les ressources locales | 6,5 | |
| 4 | Réplicabilité, Potentiel de mise à l'échelle de l'initiative sur d'autres sites ou dans d'autres pays | Reproduction de l'initiative sur d'autres sites/régions | 10 | 20 |
| | | Facteurs favorisant ou contraintes à la répliquabilité aux niveaux local, national et dans d'autres pays | 10 | |
| | Total | | 100 | 100 |